

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 10 mars 2014

Convocation du : 28 février 2014

**Objet : FINANCES
Résultats 2013**

Budget traitement des déchets. Affectation des résultats de l'année 2013.

L'an deux mille quatorze, le dix mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mesclé, Président.

Secrétaire de séance : M. Guy Jullien

Etaient présents : F. Reynaud, M. Barthelemy, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mesclé, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin

Excusés : Roger Fournel remplacé par Michel Lonni
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud
Claudette Dargot, Jean-Marie Bernard, Jacqueline Puget, Guy Pitaval,
Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Les délégués de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy constatent au compte administratif 2013 du budget Traitement des ordures ménagères :

un excédent de fonctionnement de : 152 678.58 €

un excédent d'Investissement de : 184 740.65 €

Le solde des restes à réaliser est de : - 194 046 €.

Le besoin de financement en investissement est de 9 305.35 €

Le Président propose de suivre la commission de finances et :

- ▲ d'affecter en investissement au compte 1068 la somme de 75 000 €
- ▲ de maintenir en section de fonctionnement, la somme de 77 678.58 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications fournies par le Président, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement.

votants : 17	pour : 17	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20140310-De21_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014
Publication : 13/03/2014

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Manteyer,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Michel Mesclé

